

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

La crise de l'Europe

LES RAISONS PROFONDES DU CHOIX EUROPEEN

(de Antonio Martino)

Les problèmes économiques ne sont pas le seul facteur de désagrégation de l'Europe; la crise qui l'a frappée dépend surtout du fait qu'on disparu les dernières motivations du processus d'unification de l'Europe et les raisons profondes du choix européen.

Le problème politique fondamental de toujours concerne le choix du niveau décisionnel: c'est-à-dire quelles sont les décisions que chacun doit prendre (individu, famille, entreprise) et quelles sont celles qui doivent être prises au niveau politique (privé ou public). Quant aux décisions politiques, en outre, le problème est celui d'établir quelles sont les décisions qui doivent être prises au niveau local (communes, régions), au niveau national (Etat) et enfin au niveau supranational (ex. Europe).

Toute institution politique légitime son existence car les décisions qui lui sont confiées ne pourraient pas être prises avec autant d'efficacité par d'autres organismes ayant un pouvoir décisionnel. Cette considération est souvent ignorée, également, au niveau interne et l'on procède sur la base de la conviction implicite qu'une institution donnée «existe, car elle existe» et qu'elle prend donc les décisions qu'elle veut, même celles qui ne sont pas de son ressort. C'est également pour cette raison que l'étatisme s'est tellement développé et que nous avons actuellement «trop d'Etat quant aux coûts, et peu d'Etat quant aux résultats».

L'Europe, l'unité européenne, doit être vue à la lumière de cet ensemble de décisions qui légitiment leurs existences, des décisions qui ne pourraient pas être prises avec autant d'efficacité par les Etats nationaux, par les organismes locaux ou par les individus.

LES OBJECTIFS: LA PAIX DANS LA SECURITE, LE PROGRES DANS LA LIBERTE

Pour comprendre quelles sont ces décisions, il suffit de rappeler les motivations qui inspirent les choix effectués à la Conférence de Messine en 1955.

Les derniers objectifs de ces choix furent: la paix dans la sécurité et le progrès dans la liberté.

Quant au premier objectif, il était évident que les pays européens n'auraient pas pu veiller efficacement à leur sécurité (et donc à la sauvegarde de la paix) si le choix concernant la défense et la politique étrangère avait été pris séparément par les différents Etats nationaux. Pour en comprendre la raison, il suffit de penser à ce que l'on appelle le problème du «Portugais» (FREE UDER). Imaginez que ce soit les différentes régions de l'Italie qui se chargent de la défense avec une autonomie décisionnelle. La défense est indivisible: si l'Italie est en mesure de garantir sa propre sécurité, chacune de ses régions sera, elle aussi, protégée.

Chaque région est donc encouragée à obtenir «une place gratuite»: même si, par exemple, le Latium ne participe pas et ne supporte pas les frais de défense, il pourra être protégé gratuitement grâce à toutes les autres régions qui elles, par contre, paient! C'est donc ainsi que si les décisions concernant la défense sont prises au niveau régional, elles ne garantissent pas la défense de tout le monde. Le même discours est valable, dans un monde de «grands», pour l'Europe. La défense est, pour chaque pays, un bien public au sens strict du terme et la décision correspondante doit être prise au niveau européen, et non pas régional. Ces mêmes raisons sont valables pour la politique étrangère: l'Europe ne peut pas faire entendre sa voix au monde et atteindre la stabilisation et la paix si elle ne parle pas d'une seule voix.

1954 - LA FAILLITE DU PREMIER OBJECTIF

La perspective d'une défense commune (et donc d'une seule politique étrangère) fut, comme nous le savons tous, repoussée par le Parlement français qui ne ratifia pas, en 1954, les traités qui devaient constituer la C.E.D. Il fut donc décidé à Messine, en 1954, de poursuivre immédiatement le deuxième objectif européen (le progrès dans la liberté), avec la conviction que cela aurait facilité, tôt ou tard, la réalisation du premier objectif.

L'objectif du progrès dans la liberté doit être, lui aussi, poursuivi au niveau européen: imaginez ce qu'il pourrait se passer, pour l'économie italienne, si chaque région avait la possibilité d'imposer des droits, des tarifs spéciaux et des restrictions au commerce aux autres régions; d'empêcher la libre circulation des travailleurs et des capitaux au sein du territoire national; d'interdire et de limiter les mouvements de devises d'une région à une autre; d'appliquer des politiques monétaires autonomes et un taux d'inflation différent, etc. L'Italie serait énormément plus pauvre, instable et divisée qu'actuellement. Ces mêmes considérations sont naturellement valables pour l'Europe.

LE DEUXIEME OBJECTIF: UN CHOIX LIBRE-ECHANGISTE

Le choix originaire de l'unification européenne, dans le domaine économique, fut donc celui du libre-échange, destiné à assumer la liberté du commerce intereuropéen, la liberté de circulation des produits en Europe et, en un deuxième temps, une devise et une politique monétaire commune.

Il existait, en outre, la conviction que «là où ne passent pas les marchandises, passent les armées» et que la liberté de commerce est donc également un facteur de paix et de progrès.

L'Europe est actuellement en crise, car ces raisons profondes ont été perdues. Après plus de trente ans de paix interrompue, les Européens semblent presque convaincus que la paix est un bien gratuit, que l'Histoire a offert aux lâches, à ceux qui sont incapables de se défendre. Les nombreuses affirmations de personnalités politiques et religieuses de l'inutilité des armements, les hystéries «pacifistes» contre les décisions garantissant NOTRE défense témoignent toutes que bon nombre d'Européens d'aujourd'hui croient vraiment que la paix peut être garantie purement et simplement par le désarmement. Il y a trente ans de cela, les leaders européens gardaient un souvenir très vif des horreurs de la guerre et n'auraient certainement pas partagé cette idée.

Quant à la politique étrangère, nous avons l'impression que l'Europe ne se retrouve unie que sporadiquement - bien que dans ce domaine, le Parlement européen ait déjà agi nettement mieux que les Parlements nationaux.

LA DISTORSION: UN ETATISME FORCENE

Il est plus important, enfin, de remarquer qu'un quart de siècle d'étatisme au niveau national a fini par influencer la philosophie économique européenne et en a déformé les objectifs. Au lieu de garantir la liberté des marchés, l'Europe est devenue un gigantesque appareil d'interférences et de distorsions dans la détermination des prix: dans le domaine agricole (avec le PAC), dans le domaine industriel (voir les adhésions CECA), dans le domaine monétaire avec l'invariabilité des cours (SME).

Le résultat évident et prévu, qui n'aurait certes pas surpris les créateurs des Traités de Rome en 1957 est la DESAGREGATION de l'Europe. Cela ne devrait pas étonner, car il a été fait exactement le contraire de ce qu'il aurait fallu faire pour unir l'Europe et il a été donc obtenu le résultat contraire.

QUE FAIRE?

Que faire? Il y a encore à faire au niveau national - remettre de l'ordre dans le déficit incroyable des finances publiques italiennes, par exemple - et à faire au niveau européen - changer les méthodes et les programmes «retourner à Messine», pour répéter les paroles de Papandréou.

Une chose est certaine: si l'unité n'est, comme elle semble l'être actuellement, qu'un appareil POLITICO-BUREAUCRATIQUE qui s'oppose à ceux qui existent déjà au niveau national, l'Europe restera faible, divisée et de moins en moins prospère.

Notre grand passé, nos traditions culturelles qui font de la civilisation européenne la civilisation par antonomase ne nous éviteront certainement pas la fin. Et ce sera de notre faute.

A.M.

Relation du Pr Antonio Martino, professeur d'histoire politique monétaire à l'Université de Rome et directeur du Centre de Recherches Economiques Appliquées (C.R.E.A.), tenue au cours du débat «L'économie italienne et la C.E.E.» qui a eu lieu le 23 janvier 1984 au siège romain de la Fondation Européenne Dragan.

Sont intervenus, en outre, à ce débat: M. Carlo Vizzini, sous-secrétaire aux Finances, M. Cesare Zappulli, co-directeur de «Il Giornale» et M. Pietro Armani, vice-président de l'I.R.I. - Directeur des débats, M. Roberto Cestelli.

PARLEMENT EUROPEEN: BILAN ET PERSPECTIVES DEPUIS SON ELECTION EN 1979

(de Paul van Oye)

Le 2 décembre dernier, la F.E.B., Fédération des Entreprises de Belgique, a organisé son treizième colloque annuel consacré aux problèmes européens. Cette fois-ci, le thème était centré sur le bilan des actes du premier Parlement Européen élu au suffrage universel en 1979.

IMPORTANCE D'UN VERITABLE MARCHÉ INTERIEUR POUR NOS ENTREPRISES

Dans son exposé introductif, le Président du Colloque, M R. Pulinx, a tenu à souligner le rôle important qu'assume et qu'aura à assumer l'assemblée européenne dans le cadre de la réforme et de la relance des Communautés Européennes. Pionniers européens, par nécessité sans doute, mais aussi par conviction profonde, les entreprises belges assistent avec une grande appréhension à la crise que traverse actuellement la construction européenne. Elles sont plus convaincues que jamais de l'importance vitale d'une Europe unie et d'un véritable marché intérieur et espèrent par conséquent de toutes leurs forces que cette crise sera surmontée.

Deux éminents députés européens belges ont, ensuite, été invités à exposer leur point de vue. M. Fernand Herman, ancien ministre, a retracé l'essentiel des problèmes traités et les résultats obtenus à travers la Commission Economique et Monétaire du Parlement Européen. Cette Commission parlementaire aborde l'ensemble des propositions de la Commission Européenne qui affectent directement nos entreprises.

M. Karel Van Miert, Président du Socialistische Partij a consacré son exposé à la réforme et à la relance de l'Europe ainsi qu'aux travaux de la Commission Institutionnelle du P.E. Il a traité plus particulièrement de la réforme des institutions européennes elles-mêmes.

Nous retraçons ci-dessous les éléments essentiels de cette intéressante journée d'étude européenne.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION ECONOMIQUE ET MONETAIRE: IMPACT POSITIF

M. Fernand Herman a, en premier lieu, confirmé le rôle certain que le Parlement a joué à l'égard des propositions de la Commission Européenne en matière économique et monétaire. Le P.E. a, en effet, réussi à compléter et, le cas échéant, à amender très sérieusement une série de propositions de la Commission. Cette capacité d'action est princi-

palement due, a dit, M. Herman, à la rapidité avec laquelle le Parlement parvient à prendre des décisions, décisions qui se prennent surtout à partir de considérations supranationalistes. Les députés européens se comportent plus comme étant attachés à un parti fédéré que comme représentants nationaux. Nommés pour une période de 5 ans et ne devant pas soutenir ou faire opposition à un gouvernement, la plupart des votes se prennent davantage en raison d'options idéologiques ou politiques qu'en fonction de défense d'intérêts sectoriels ou nationaux.

La méthode et l'atmosphère dans lesquelles s'effectuent les travaux incident d'ailleurs à la sérénité et à l'objectivité.

L'ELIMINATION DES ENTRAVES AUX ECHANGES COMMERCIAUX

L'essentiel des efforts de la Commission Economique et Monétaire du P.E. est axé sur l'élimination des entraves non tarifaires, le problème des normes, l'harmonisation des législations fiscales... bref tout ce qui a trait à la réalisation d'un marché unique. Ce faisant, l'accent a été mis sur la promotion des idées et des résultats des travaux de cette commission parlementaire. Dans ce but, le P.E. a, par exemple créé le club kangouru, animal qui saute par dessus les frontières. Ce Club regroupe actuellement plus de 200 députés européens et édite son propre journal qui fait l'inventaire des problèmes abordés, des solutions proposées et des résultats acquis. Cette initiative et les multiples démarches dans toutes les capitales européennes, conjuguées avec les efforts fournis en la matière par la Commission Européenne, ont permis d'obtenir des résultats concrets au niveau du Conseil des Ministres.

Dans ce cadre, M. Herman a cité l'exemple de la directive 189 instaurant une procédure d'information obligatoire à l'égard des administrations des pays membres pour toutes les administrations nationales qui désirent introduire une nouvelle norme. Les résultats encourageants ont incité le P.E. à poursuivre son action en faveur du marché unique, a dit M. Herman: déplacer, à l'instar de ce qui se pratique au sein du Benelux, le contrôle de la Tva de la frontière au départ de l'usine; instaurer un système de contrôle aux douanes par ordinateur afin de réduire les formalités; promouvoir la compétitivité en matière de tarifs aériens, etc.

LA LIBERATION DES CAPITAUX ET L'INTEGRATION MONETAIRE

Un deuxième champ d'action important de la Commission Economique et Monétaire du P.E. est celui de la libération du marché des capitaux et l'intégration monétaire européenne. Tel que le signale le rapport Rhys-Williams, il est par exemple déplorable que le réservoir d'épargne le plus grand du monde, à savoir l'Europe, sert pour plus de la moitié au financement d'investissements en dehors de l'Europe. En tant qu'auteur du dernier rapport sur l'intégration monétaire du P.E. qui est actuellement en discussion au niveau de la session plénière, M. Herman est d'avis que ce seront les marchés eux-mêmes et les indicateurs du marché qui pousseront les autorités à consolider le Système Monétaire Européen. C'est ainsi qu'il convient d'élargir, par exemple, l'usage privé de l'Ecu: compte en Ecu, emprunt en Ecu, etc. En éliminant les obstacles à cet usage, les autorités seront amenées à canaliser, voire institutionnaliser, ce phénomène de marché.

LA COORDINATION DES POLITIQUES MACRO-ECONOMIQUES ET LA PROMOTION DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

Le P.E. a également poussé la Commission Européenne à sortir de son attitude réservée en matière de politique macro-économique générale, ce qui s'est traduit par des recommandations concrètes. A cet égard, on se souvient des recommandations que la Com-

mission Européenne a faites à la Belgique, recommandations qui ont d'ailleurs suscité pas mal de réactions, certains accusant même la Commission Européenne d'ingérence inadmissible.

Par le biais d'une série de rapports sectoriels sur l'automobile, la télécommunication, etc., la Commission Economique et Monétaire du P.E. a, par ailleurs, donné un coup de pouce aux initiatives de la Commission Européenne en matière de politique industrielle.

LA PROMOTION D'UNE POLITIQUE SOCIALE EQUILIBREE

M. Fernand Herman a enfin attiré l'attention sur le rôle de rééquilibrage que la Commission Economique et Monétaire exerce envers la Commission Sociale du P.E. Elle a, par exemple, réussi à faire passer l'idée que toute mesure prise en matière d'aménagement du temps de travail ou de réduction du temps de travail, ne peut avoir des conséquences néfastes sur les coûts de production.

En ce qui concerne la directive Vredeling, l'opposition s'est organisée au sein de la Commission Economique et Monétaire du P.E. à l'égard de l'accueil extrêmement favorable de la proposition initiale au niveau de la Commission Sociale du P.E. Ceci a permis, selon M. Herman, d'écarter dans le nouveau projet de directive la plupart des inconvénients qui auraient résulté d'une éventuelle application de la première version de cette directive pour la vie normale des affaires et en particulier à l'égard de l'autonomie de gestion des dirigeants des entreprises visées par cette directive.

M. Herman a, en conclusion, tenu à relativiser le travail positif du P.E. Bien connu de ceux qui suivent les actions du P.E., il est, en effet, mal perçu au niveau de l'opinion publique. Le P.E. n'a pas réussi la percée que d'aucuns en attendaient. L'exiguïté de ses pouvoirs et son éloignement géographique du véritable centre de décision et surtout le blocage actuel au niveau européen en sont les causes principales.

LES CONTRAINTES ET LES POSSIBILITE DE RELANCE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

M. Karel Van Miert a confirmé l'écart manifeste entre la perception du P.E. par l'opinion publique et la qualité du travail fourni, en particulier par les commissions parlementaires.

Le désengagement, voire la démission au P.E., à tort ou à raison, d'un nombre important de personnalités élues au suffrage universel en 1979 risquent aujourd'hui d'avoir un effet négatif sur la campagne électorale. Par ailleurs, il n'y a pas eu le dynamisme historique auquel d'aucuns prétendaient, à savoir qu'un Parlement élu au suffrage universel doit logiquement acquérir par lui-même le pouvoir. Les palabres interminables sur l'attribution d'un droit d'initiative légal, même limité, au P.E. en sont la preuve.

Il est par conséquent plus difficile aujourd'hui qu'à l'occasion de la campagne qui a précédé les premières élections, de démontrer vers l'extérieur l'utilité du P.E. La réponse à des questions concrètes, telles l'action du P.E. vis-à-vis du chômage, les problèmes sectoriels, l'introduction des nouvelles technologies, etc, n'est pas évidente.

L'INTEGRATION DE FAIT ENTRE DEPUTES

A partir de son expérience personnelle, M. Van Miert estime cependant pouvoir témoigner d'un nombre d'éléments positifs dans le travail fourni par le P.E. à partir de 1979. Tout en étant conscient que ceci se traduit mal envers l'opinion publique, il est, selon M. Van Miert, incontestable qu'il y a eu une intégration de fait, les députés ayant appris à se défaire de leurs contraintes nationales à l'occasion de l'examen de dossiers concrets.

Un autre point positif est que le degré de compétence des membres constituant des commissions parlementaires est en moyenne plus élevé que celui que l'on constate, selon M. Van Miert, en général au niveau national. L'intensité qui caractérise le lobbying effectué à Strasbourg prouve, par ailleurs, l'importance que d'aucuns attachent au travail du P.E. Enfin, l'élaboration de certains rapports, tels que celui de M. Spinelli, démontre que le Parlement Européen est en mesure de tracer la voie d'action et de structure de ce que devrait être en l'occurrence une véritable Union Européenne.

LES CAUSES PRINCIPALES DU BLOCAGE DE L'INTEGRATION

Avant de passer à l'analyse du Rapport Spinelli, M. Van Miert a tenu à dresser un tableau des causes principales qui sont, à son avis, à l'origine du blocage actuel de l'intégration européenne. Le manque de volonté politique pour procéder à une augmentation des ressources propres de la Communauté pose un problème de nature existentielle. Ne pas augmenter les ressources propres de la CEE signifie, soit épargner sur la politique agricole commune, soit restreindre la partie du budget affectée aux autres politiques communautaires. Cette dernière alternative est due au fait que tout laisse prévoir que l'offre des produits agricoles continuera à dépasser la demande ce qui se traduit dans le contexte du mécanisme actuel de la P.A.C. par un accroissement relatif des dépenses agricoles communautaires. L'impasse en matière de contribution britannique au budget de la Communauté a une double conséquence. Il bloque tout autre progrès possible au niveau de la Communauté et soulève la problématique relative à la réforme de la P.A.C. Cette réforme qui se justifie, selon M. Van Miert, sur différents points dont par exemple l'introduction d'une co-responsabilité, est une opération difficile et sensible au niveau interne. Elle se complique du fait qu'il y a obligation à examiner cette réforme sous l'angle du second élargissement de la Communauté Européenne.

L'importance politique de cet élargissement se trouve ainsi compromis par des problèmes techniques surtout au niveau de la politique agricole et industrielle. Selon M. Van Miert, ceux-ci pourraient cependant être résolus lors de périodes transitoires plus ou moins longues.

L'élargissement devrait, par ailleurs, inciter à résoudre un autre point de blocage important qui est que la Communauté n'arrive plus à prendre de décisions. On est, en effet, arrivé à des situations où la Commission Européenne est réduite dans la plupart des cas à un rôle de secrétariat, où le Conseil des Ministres recourt de plus en plus au Conseil Européen qui à son tour estime ne pas être suffisamment informé pour prendre les décisions. Ce cercle vicieux devrait impérativement être rompu si l'on veut faire redémarrer l'Europe.

LE PROJET D'UN TRAITE D'UNION EUROPEENNE

Pour sortir de l'impasse, M. Van Miert a relevé l'importance de l'initiative Spinelli qui s'est soldé, après un long travail au sein de la Commission Institutionnelle, par un projet de Traité instituant l'«Union Européenne». Sans méconnaître les péripéties auxquelles ce projet sera plus que probablement soumis au niveau de la session plénière du P.E. et, si elle passe ce cap, au niveau des Parlements nationaux, M. Van Miert a tenu à souligner les mérites de ce nouveau concept de l'Europe.

Le traité d'union entend en premier lieu être un Traité de fusion.

Il tend à regrouper l'action traditionnelle communautaire - CEE-CECA, Euratom - ainsi que toutes autres actions communautaires qui se sont développées au fil des années en dehors desdits traités: la coopération politique; le système monétaire européen, etc.

Une deuxième caractéristique importante de cette proposition de Traité d'Union est qu'elle introduit une nouvelle structure communautaire à partir des organes existants. La

Commission Européenne et le Parlement Européen y ont un rôle relativement plus important. Le Conseil des Ministres actuels se voit transformé en un Conseil d'Union muni d'une véritable capacité décisionnelle pour tout ce qui concerne les politiques communautaires. Serait enfin maintenue en dehors de la Cour de Justice, la pratique actuelle de Conseil Européen de chefs d'Etat et de gouvernement qui trancherait sur les dossiers de nature intergouvernementale.

Le Traité d'Union prévoit enfin une progressivité qui a pour but de transformer les affaires intergouvernementales en compétences communautaires. Le projet d'union avance, en effet, une méthode d'intégration basée sur trois types de compétence: les compétences exclusives qui sont communautarisées et qui échappent à toute instance nationale; les compétences concurrentes qui, selon une procédure de vote majoritaire, peuvent retomber sous l'égide de la Communauté; et les compétences potentielles qui, à l'instar de ce qui est prévu par le Traité de Rome, peuvent être communautarisées par un vote unanime du Conseil de l'Union.

En guise de conclusion, M. Van Miert a précisé que le malaise profond de la Communauté est dû, à son avis, d'une part à l'incertitude de la réponse que peut offrir l'Europe aux défis actuels - chômage, concurrence internationale, etc. - et d'autre part à la divergence de conception qui n'arrête pas de se développer sur le rôle à effectuer par l'Europe. Veut-on une Europe unie en matière de politique extérieure, au niveau de la défense, de la sécurité...? M. Van Miert constate que la réponse à ces questions forme la base de tout progrès ultérieur.

Le colloque s'est clôturé par un débat vivant et positif dirigé par M. Jean Poortman, Directeur du Bureau de Presse et d'Information de la Commission des Communautés Européennes.

P.v.O.

EUROPA: PERCHE'?



Ogni martedì alle ore 8, va in onda su Radio Mediolanum (F.M. 98,2-95,3), a Milano, la trasmissione «Europa: perché?», realizzata dalla Fondazione Europea Dragan, dedicata ai problemi europeistici trattati anche nel Bulletin Européen.

POURQUOI L'EUROPE?



TRIBUNE LIBRE OUVERTE AUX JEUNES EUROPEENS

UNE VOIX CRITIQUE

de Jean-Christophe Füg

étudiant à Genève et représentant les associations de jeunesse suisses

L'article que nous publions est la communication présentée par Jean-Christophe Füg, à Berne, devant le Conseil national suisse et des personnalités du Conseil de l'Europe à l'occasion de la Journée Européenne 1983.

Il pourrait vous sembler inutile d'évoquer l'idée européenne parallèlement à une jeune génération se débattant au milieu d'autres préoccupations que celle de l'unification de l'Europe. Il est certain que le fait de développer les concepts traditionnels d'une Europe unie, tels qu'ils ont été définis au cours de ces quarante dernières années, signifierait ignorer une grande partie de l'Europe du futur et la condamner, dès le début, à la faillite. Nous essaierons, donc, de resituer l'idée européenne sous une nouvelle lumière, en prenant en considération les facteurs que nous venons de mentionner.

L'Europe de 1983 n'est plus l'Europe de l'après-guerre. Trop de chose ont changé dans le contexte historique, politique et culturel du continent pour que l'on puisse justifier une approche immuable de l'idée européenne au cours des quarante dernières années. Trop d'opportunités manquées, trop de déceptions jalonnent désormais le chemin de l'Europe. Ces changements et ces déceptions exigent une nouvelle orientation.

Tout d'abord, l'Europe n'est plus le centre géographique du monde comme elle

l'était encore au lendemain de la dernière guerre. Les problèmes du monde ne sont plus les problèmes d'une Europe colonialiste. Les problèmes mondiaux ne sont plus les problèmes européens répandus dans le monde entier. A la suite de la décolonisation et de la nouvelle conscience de l'existence de problèmes à l'échelle mondiale, l'Europe n'est rien de plus qu'une troupe d'acteurs politiques parmi tant d'autres. Les jeunes Européens les plus sensibilisés aux problèmes mondiaux - la guerre, l'écologie ou le sous-développement - pourraient avoir un doute légitime quant à l'impératif de la construction européenne, alors que d'autres problèmes semblent plus urgents et plus importants.

Deuxièmement, l'Europe n'est plus le centre politique du monde. L'avènement des superpuissances a eu une énorme influence sur l'idée de l'édification européenne; il l'a stipulée et a mis en évidence la nécessité d'une Europe tête de pont atlantique ou avant-corp du mur du Kremlin, d'autre part. Les Etats européens ne peuvent plus se faire la guerre devant les spectres sinistres des

superpuissances. La crainte la plus forte de la jeune génération actuelle n'est pas celle de voir les nationalismes s'accroître et exploser en Europe pour, à la longue, la dévorer; cette crainte ne vient plus du voisin d'au-delà des frontières, de cet homme considéré comme un ennemi, car la couleur de son uniforme est différente. Non, la peur a, aujourd'hui, des origines plus ramifiées qui naissent de la Moscova tout comme du Potomac, de la Lüneburger Heide tout comme de certaines tourbières suisses. Les menaces qui provenaient autrefois des dangers nationalistes ont, en réalité, atteint d'autres niveaux plus complexes. L'idée européenne fait trop souvent partie, à cause de l'escalade des superpuissances, d'un contexte géopolitique et elle se plie ou s'affirme devant un partenaire ou un adversaire trop encombrant.

Par conséquent, le fait d'oublier l'autre partie de l'Europe, sacrifiée par lâcheté sur l'autel de la *Realpolitik*, affaiblit l'idée européenne dès son état embryonnaire et la confine dans une optique géopolitique.

SOCIÉTÉ PLURICULTURELLE

Troisièmement, le profil culturel de l'Europe a subi une nette évolution au cours de ces 35 dernières années. Les très importantes migrations de travailleurs d'un pays et le phénomène de la deuxième génération d'immigrés, l'augmentation des échanges économiques, l'expansion incroyable des moyens de communication et des mass médias, le développement des voyages touristiques et des échanges culturels ont progressivement transformé l'Europe d'un point de vue aussi bien objectif que subjectif, en une société pluriculturelle et pluriethnique; objectivement, grâce à la pénétration des populations et subjectivement grâce à la présence, au sein de la population d'un pays, de la culture du pays limitrophe. La société pluriculturelle devient, pour les jeunes Européens qui ont grandi au contact quotidien des jeunes venus d'autres pays, une partie intégrante de la réalité quotidienne. Nous ne pouvons que déplorer l'action de certaines forces politiques obtuses qui réveillent le vieux démon de la xénophobie et essaient de profiter de la dégradation de la situation économique. De

telles solutions simplistes, toujours attrayantes et tentantes, ne pourront qu'affaiblir l'Europe future.

Quatrièmement, il faut également tenir compte des prévisions erronées quant aux espoirs européens. Les Etats archisouverains toujours jaloux de leurs prérogatives et de leur pouvoir, toujours soucieux de conserver leurs privilèges et leurs intérêts de nationalisme exagéré, se débattent constamment entre les tentations nationalistes et protectionnistes et l'idée d'une Europe unie qu'ils partagent en raison d'une nécessité géopolitique et d'un attachement à la tradition européenne qu'il serait actuellement incohérent de renier. Ces Etats - disions-nous - ne sont prêts à accepter rien d'autre qui ne soit une organisation européenne supranationale ayant des pouvoirs limités.

Les institutions européennes actuelles, de la Communauté européenne au Conseil de l'Europe, ne sont que le début d'une Europe à l'état embryonnaire. Les professions de foi de dirigeants européens vis-à-vis de l'Europe ressemblent plus à des mondanités destinées à ne pas entamer la mémoire des Churchill, des Schuman, des Monnet et des Spaak, qu'à une détermination sincère; l'Europe ne se concrétise que dans des palais de verre et dans une pléthore d'eurofonctionnaires, touchés par la fortune, à Strasbourg et à Bruxelles; les conquêtes du Conseil de l'Europe sont supplantées, dans les médias et dans l'opinion publique, par les escarmouches entre les deux institutions; le Conseil de l'Europe reste, en outre, un illustre inconnu pour le grand public: cette Europe embryonnaire risque de rester un fœtus avorté.

LES ASPECTS POSITIFS...

Il existe, certes, des aspects positifs dans cette construction européenne: nous applaudissons la Convention européenne des droits de l'homme, ainsi que la Commission et la Cour européennes des droits de l'homme et leur indépendance vis-à-vis des pouvoirs des Etats. De même que la Conférence des pouvoirs locaux et régionaux, le statut consultatif attribué à près de 230 organisations non gouvernementales, le Centre Européen de la Jeunesse et le Fonds Européen

pour la Jeunesse qui constituent un moyen exemplaire de coopération entre les gouvernements et les délégués des organisations de jeunes au niveau européen. Nous remercions, en outre, le gouvernement suisse pour ses contributions en faveur du Fonds Européen pour la Jeunesse. C'est, en effet, grâce à ces institutions qu'il est possible de faire un premier pas vers un enracinement plus profond de l'idée européenne dans la population. Ce sont, en effet, les gouvernements qui ont le pouvoir de favoriser le développement d'une plus grande intégration de l'Europe, mais c'est aux citoyens de secouer leur volonté encore timide et de poursuivre leur chemin vers une intégration plus authentique.

Certains de ces changements et de ces déceptions qui se sont produits au cours de ces 35 dernières années, ont modifié non seulement l'Europe, mais aussi l'idée que ses citoyens ont d'elle. Etrangement, et contrairement à ce que l'on pourrait croire, les sondages récemment effectués dans les pays communautaires montrent que les jeunes s'expriment d'une manière plus catégorique en faveur de l'union européenne que les adultes. D'aucuns pourraient entrevoir une contradiction avec le manque d'enthousiasme qui prévaut chez les jeunes. Il nous semble, pourtant, que l'adhésion des jeunes à leur continent n'est rien d'autre que le réflexe d'un nouveau sentiment européen ou, mieux encore, international qui se situe hors des sentiers battus des institutions souvent rigides et impénétrables et des proclamations aussi vides que solennelles.

LES MOUVEMENTS SPONTANES

L'Europe contemporaine est à la fois le témoin et le théâtre d'un développement incroyable de nouveaux mouvements spontanés. Ces mouvements, principalement démocratiques, animés par de gros regroupements de citoyens jeunes et moins jeunes, sont répandus dans tout le continent. Ils s'intéressent aux questions locales ou globales et réunissent un nombre de plus en plus grand d'euro péistes en faveur de nouvelles idées. Ces idées - l'écologie, le pacifisme, l'amélioration de la qualité de la vie dans les villes, la solidarité, etc. - ne coïncident pas

avec l'idée de l'intégration européenne dans le sens traditionnel; mais ce sont, en tous cas, des idées européennes, car elles sont partagées par des Européens et concernent des problèmes communs à tous les habitants du Vieux Continent. Elles sont également européennes, car les systèmes d'Etat européens leur permettent de se développer sur leur territoire.

Bien que certains ne voient pas ces mouvements d'un bon oeil ou vont même jusqu'à s'y opposer, les accusant de provoquer la fin de l'Europe, ce sont ces mouvements, justement, qui relancent, actuellement, l'idée européenne, parallèlement aux institutions déjà existantes.

Si elle doit vivre, l'Europe ne peut plus le faire uniquement dans un hémicycle étanche ou dans des bureaux glaciaux de Strasbourg, alors que le malaise vis-à-vis des Parlements et de la bureaucratie continue à s'accroître. Si l'Europe est véritablement vivante, elle doit être aussi dans le coeur des antinucléaires de Gös gen et des Galiciens qui s'opposent au déversement des déchets radioactifs au large de leurs côtes, dans celui des pacifistes d'Amsterdam, de Bonn et de Bâle qui sont trop attachés à leur continent pour accepter qu'il soit transformé, plus tard, en un champ de bataille ou encore dans le coeur des paysans du Larzac et de Rothen thurm, des occupants abusifs de Berlin et de Londres, chez les jeunes manifestants de Zurich et de Nuremberg, chez les adversaires de l'installation de missiles à Comiso et à Geenham Common, chez les objecteurs de conscience suisses et de Leipzig; bref, chez tous ceux qui refusent d'assister à la faillite d'une société européenne qui ne serait plus digne des principes européens.

Ces Européens - des jeunes, en grande partie - ne sont pas, eux non plus, réellement conscients de leur engagement pour l'Europe; ils savent que leur cause a le soutien d'autres Européens, dans d'autres régions de l'Europe. La solidarité, les préoccupations communes des écologistes, de ceux qui s'intéressent au tiers monde, des pacifistes, des jeunes chômeurs et de tant d'autres, constituent un élan nouveau pour l'Europe encore trop étouffée par les contradictions de ses propres structures. Tant que l'intégration européenne restera une exclusivité des initiatives lâches et vagues des gouvernements,

tant que l'intégration s'obstinera à suivre des voies sans issue, tant que l'intégration européenne ne sera pas la nette expression de

la volonté des Européens, elle ne restera qu'une pieuse illusion.

J.C.F.



Les articles publiés dans cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas obligatoirement le point de vue de la Rédaction du «Bulletin Européen». Les titres et les légendes sont de la Rédaction.



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

RESOLUTION 810 (1983) (1) relative à la situation de l'industrie sidérurgique en Europe

(extrait)

L'Assemblée,

1. Considérant le rapport sur la situation de l'industrie sidérurgique en Europe présenté par sa Commission des questions économiques et du développement (Doc. 5116);
2. Rappelant sa Résolution 785 (1982) relative aux activités de l'OCDE en 1981, notamment le paragraphe 11 dans lequel elle invitait l'OCDE à analyser le marché mondial de l'acier et à élaborer des directives visant à rétablir un certain équilibre entre l'offre et la demande d'acier;
3. Constatant que la demande et la production d'acier brut ont fortement baissé en Europe occidentale depuis 1974, surtout dans les pays membres de la Communauté économique européenne, cette évolution négative paraissant devoir se prolonger au cours des prochaines années;
4. Estimant que les causes principales du déclin de la sidérurgie européenne sont la récession économique, la substitution d'autres produits à l'acier dont il est fait, d'autre part, un usage plus rationnel, une politique d'investments qui, au début des années 70, n'a pas tenu compte des mutations technologiques, la concurrence du monde nouvellement industrialisé et la fermeture des marchés d'exportation;
5. Notant que le déclin de l'industrie sidérurgique en Europe a considérablement réduit le taux d'utilisation de la capacité nominale de production, provoqué un effondrement des prix de l'acier et entraîné d'énormes pertes d'emplois dans des régions souvent déjà frappées par la crise - par exemple charbon et textile - et qui perdent peu à peu les forces vives de leur population, ce qui entraîne son vieillissement;
6. Observant que, dans un premier temps, les Etats membres ont soutenu leur industrie sidérurgique en crise en lui accordant d'énormes subventions et que, dans un deuxième temps, ils se sont engagés dans une politique de restructuration industrielle du secteur;

7. Remarquant qu'à l'instar d'un nombre croissant de secteurs industriels, le commerce de l'acier se caractérise par un système de moins en moins ouvert et multilatéral, et est davantage marqué par des accords bilatéraux de limitation volontaire des exportations;
8. Estimant néanmoins que l'avenir de la sidérurgie européenne demeure ouvert à condition qu'elle redevienne rentable par la modernisation des équipements et par l'amélioration de la productivité, ce qui lui permettrait de rattraper le retard pris sur certains pays concurrents;
9. Ayant pris note des activités des organisations internationales en ce domaine, particulièrement de la Commission des Communautés européennes qui a entrepris depuis 1980 une action très courageuse de lutte contre la crise de la sidérurgie, notamment par le contingentement obligatoire de la production mis en oeuvre en application de l'article 58 du Traité de la CECA (état de crise manifeste) et par la restructuration de l'appareil de production entrepris conformément au «code des aides» approuvé par les Dix en juin 1981;
10. Invite le gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe:
- à s'efforcer d'inscrire la restructuration de l'industrie sidérurgique européenne dans le cadre d'une politique industrielle à mettre en oeuvre au niveau de tous les pays du Conseil de l'Europe, et de respecter les engagements pris;
 - à n'accorder des concours aux entreprises sidérurgiques que s'ils conduisent à la réalisation de projets de rationalisation, de restructuration et de modernisation des unités de production permettant le retour à la compétitivité internationale, et au développement de la recherche dans la sidérurgie;
 - à prendre en considération, dans leur effort de restructuration, une réduction de la capacité de production totale en Europe dont les orientations devront être déterminées en concertation avec les syndicats, les organisations patronales et les entreprises concernées;
 - à privilégier les régions sidérurgiques sinistrées par la mise en oeuvre d'une politique d'aménagement du territoire adaptée et caractérisée par une importante diversification des activités et l'implantation d'industries nouvelles capables de résorber les excédents de main-d'oeuvre, par exemple dans le domaine des économies d'énergie et du développement des énergies nouvelles;
 - à utiliser davantage le Fonds de rétablissement du Conseil de l'Europe afin de financer des projets de création d'emplois dans les régions particulièrement touchées par la crise sidérurgique;
 - à prendre des mesures énergiques de reconversion des travailleurs et de réorganisation du travail dans le domaine de la sidérurgie;

(omissis)

11. Se félicite du projet de Conférence sur l'acier proposé par le Parlement Européen, le 18 novembre 1982, et exprime le souhait que sa Commission des questions économiques et du développement soit associée étroitement à cette importante initiative;

12. Encourage l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel) à continuer à promouvoir la coordination et la planification des niveaux de production de l'acier entre pays industrialisés et pays en développement, sans négliger les aspects de protection sociale et les objectifs généraux d'amélioration des conditions de travail dans les pays concernés.

VERS UN NOUVEL ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE

La prochaine adhésion de l'Espagne et du Portugal portera à douze le nombre d'Etats membres de la Communauté Européenne, contre les Six des années 50, lors de sa création. Cet élargissement graduel, dont les étapes précédentes ont été caractérisées par l'adhésion du Danemark, de l'Irlande et de la Grande-Bretagne en 1973, et par la suite de la Grèce en 1981, est la confirmation de la vitalité et de la force d'attraction de la Communauté. Malgré les nombreuses difficultés économiques, sociales et politiques, elle joue un rôle de plus en plus important dans le monde et est devenue le catalyseur des idéaux d'unité, de paix et de démocratie en Europe.

C'est justement cette identité d'idéaux qui a poussé le Portugal et l'Espagne démocratique à présenter leur propre candidature, respectivement en mars et en juillet 1977. Grâce à l'avis favorable de la Commission européenne, les négociations entre les Etats membres et les pays candidats ont été entamées en octobre 1978 pour le Portugal et en février 1979 pour l'Espagne. Après une quarantaine de réunions de négociations avec chaque partenaire, les discussions sont maintenant pratiquement terminées en ce qui concerne plusieurs secteurs: transports, politique régionale, questions économiques et financières, mouvement de capitaux, fiscalité, harmonisation des législations, droit d'implantation. Il faut en outre ajouter, pour ce qui concerne le Portugal, les chapitres de l'union douanière pour les produits industriels, du charbon et de l'acier, de l'Euratom et des relations extérieures. Restent encore à négocier les principaux secteurs suivants: l'agriculture, la pêche et les affaires sociales. Les progrès réalisés sont déjà importants, en raison du nombre élevé et du caractère délicat des questions traitées. Ils témoignent également la volonté politique positive de tous les négociateurs.

Le Conseil de l'Europe des chefs d'Etat et de gouvernement, qui s'est réuni à Stuttgart en juin 1983 a d'autre part confirmé sa volonté de conclure les négociations, afin que les résultats puissent être soumis à la ratification lors de la présentation du bilan des discussions en cours annuellement sur un problème connexe, c'est-à-dire celui du financement futur de la Communauté.

Une possibilité pour l'Europe

L'élargissement n'est pas simplement un témoignage de la vitalité de la Communauté, mais il constitue également une possibilité pour l'Europe.

- Tout d'abord et surtout sur le plan politique. L'adhésion de l'Espagne et du Portugal renforcera le nombre de pays européens qui, partageant les mêmes idéaux de liberté et de

démocratie, poursuivent des objectifs communs de paix et d'unité. Cet événement a une grande importance:

- Il marque une nouvelle étape, bien que prévisible, sur le chemin de la construction européenne. Les traités européens ont en effet prévu, dès leurs origines, la possibilité d'élargir la Communauté et fixé une procédure qui règle l'admission de nouveaux membres. Dans le préambule du Traité de Rome, les signataires, «décidés à renforcer les défenses de la paix et de la liberté», font appel aux «autres peuples d'Europe, animés par le même idéal, afin qu'ils s'associent à leur effort».
- Il peut contribuer au renforcement des jeunes démocraties portugaise et espagnole. Le Portugal et l'Espagne ont demandé, dès le rétablissement de la liberté, leur adhésion à la Communauté, dans laquelle ils voient une garantie de stabilité démocratique. Répondre positivement signifie, pour l'Europe, donner preuve de solidarité et, en même temps, poursuivre ses propres intérêts, car c'est le renforcement de la liberté et de la paix dans le Sud de l'Europe qui est en jeu.

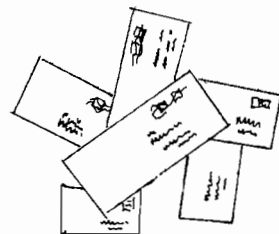
Les avantages de ces nouvelles adhésions sont également importants sur le plan économique:

- Les Dix seront globalement avantagés par cet élargissement. Le potentiel de développement des marchés espagnol et portugais aura un effet positif sur les échanges commerciaux intercommunautaires. Bien que l'Espagne fasse maintenant partie du groupe des dix-douze plus grandes puissances industrielles du monde. Il est évident que les pays candidats n'ont pas encore atteint le niveau économique moyen des pays de la Communauté. Leur rythme de développement est cependant plus rapide: 3,8% en moyenne pour l'Espagne et 4,7% pour le Portugal entre 1970 et 1980, contre 2,9% pour les Dix. C'est ainsi que, sur un marché communautaire passant de 270 à 320 millions de consommateurs, s'ouvriront de nouveaux débouchés pour les produits industriels et pour de nombreuses productions agricoles des Dix: céréales, viande bovine et porcine, produits laitiers et fromagers, etc.
- Les pays candidats, quant à eux, ont intérêt à participer, à part entière, à une Communauté vers laquelle ils sont déjà amplement orientés sur le plan commercial. La Communauté représentait, en 1981, 54% des exportations et 38% des importations pour le Portugal, 43% des exportations et 29% des importations en ce qui concerne l'Espagne.

Le poids politique et économique de la Communauté dans le monde sera également renforcé. Grâce à son élargissement, la Communauté consolidera sa position en tant que première puissance commerciale du globe; ceci tout en permettant à ses partenaires externes de bénéficier d'une plus grande ouverture des marchés espagnol et portugais, quand les Etats membres appliqueront, après leur adhésion, les tarifs douaniers communautaires nettement moins protectionnistes que les tarifs nationaux. D'autre part, les liens historiques, culturels et commerciaux entre l'Espagne, le Portugal et de nombreuses nations latino-américaines pourraient aider la Communauté à développer ses relations avec le Tiers Monde.

Il est certain que l'élargissement pose également des problèmes que la Communauté essaie de résoudre et que nous traiterons plus amplement par la suite; il s'agit cependant de problèmes que la Communauté connaît déjà et qu'elle doit, de toute façon, affronter. Les défis de l'élargissement deviennent donc, dans un certain sens, une stimulation; ils ne font qu'augmenter la nécessité et l'urgence d'approfondir la construction européenne à travers une plus grande solidarité vis-à-vis des secteurs et des régions en difficulté (produits agricoles méditerranéens, pêche, textiles, sidérurgie, etc.), ainsi qu'à travers une amélioration du régime de financement et du processus décisionnel de la Communauté. La période actuelle de négociation et de transition, qui suivra l'adhésion des nouveaux Etats membres, doit donner des résultats positifs dans ce but, afin de réaliser l'élargissement sans affaiblir la Communauté.

Lettres reçues



Cher Directeur,

Je désire vous manifester, ainsi qu'à Gerbore mon plein accord sur votre article concernant la France, un pays que je connais bien pour y avoir vécu et que je visite encore périodiquement. Je désire, également, vous prier de bien vouloir accueillir quelques-unes de mes observations qui viennent compléter cet article.

OBSERVATIONS CONSTITUTIONNELLES

Contrairement à l'Italie, la France est restée nettement divisée entre la Droite et la Gauche, même après ce dernier après-guerre. Ce n'est donc que grâce au mécanisme constitutionnel de la V^e République - et, en particulier au présidentielisme dérivant du suffrage universel et dont dépend toute l'action gouvernementale - que la Droite a pu gouverner jusqu'en 1981 et que, à partir de cette date, la Gauche peut le faire, bien que le changement n'ait été dû qu'à une victoire de «stricte mesure» de Mitterrand sur Giscard d'Estaing.

Ce mécanisme le permet, entre autres, eu égard au «domaine réservé» au président de la République en politique étrangère, dans la défense nationale et autres fonctions exécutives substantielles, et au «pouvoir réglementaire» très vaste que le gouvernement (dont le président de la République est effectivement à la tête) possède dans de nombreuses matières, sur lesquelles le parlement légifère, par la suite, dans une mesure mineure.

OBSERVATIONS CHRONOLOGIQUES

Ce mécanisme, créé par de Gaulle lors de la période qui suivit la guerre d'Algérie et la crise de la IV^e République, a permis à la Gauche de réclamer, sur les bancs de l'opposition, sa propre politique d'interventions plus importantes de l'Etat dans l'économie, dans la culture, dans toutes les activités sociales; et, à partir de 1981, ce mécanisme lui a donc permis d'appliquer cette politique de nationalisations massives des banques et d'autres secteurs de l'économie, avec l'idée keynésienne de soutien partiel de l'emploi à travers l'augmentation de la dépense publique et de la circulation fiduciaire, et avec des interventions législatives sur la propriété, sur l'instruction, sur la santé, sur l'information et sur la presse, à la suite de la majorité obtenue après les élections au Parlement.

Par manque d'une division aussi nette entre la Droite et la Gauche et d'un mécanisme constitutionnel identique, les membres socialistes de la Gauche participant, depuis les années 1960, en Italie, aux divers gouvernements de «Centre Gauche» avaient déjà mis en pratique cette politique et l'avaient même poursuivie là où elle avait déjà été prédisposée par le régime précédent. Au cours de ces années, en effet, les nationalisations ont été «complétées» par les

répartitions politiques de toutes les charges économiques (IRI, ENI, EFIM, RAI, ENEL, ENIT, CIT, etc.); la dépense publique et des entreprises d'Etat a été dilatée outre mesure pour soutenir (officiellement) l'emploi; et les interventions législatives sur la propriété immobilière, sur la santé et sur l'instruction publique avaient déjà commencé à paralyser les secteurs respectifs.

La Gauche a donc commencé, en France, à mettre en pratique, dès 1981, cette politique économique et sociale qui, en Italie, avait déjà été expérimentée avec des résultats négatifs, au point d'avoir recours aujourd'hui, avec un président du Conseil socialiste, aux idées et aux remèdes opposés à leur credo politique.

QUELQUES EXEMPLES

Depuis 1981, alors qu'en France la dépense publique et l'inflation ont été à l'origine - sans pour cela réduire le chômage - de trois dévaluations du franc, en Italie, avec «l'état d'urgence économique», on a pris conscience des limites à imposer au déficit public (et ainsi, directement, à la dévaluation et à l'inflation de la lire). Pendant la même période, alors qu'en France on procédait aux nationalisations (avec, comme conséquence, les écroulements de la Bourse), des mêmes secteurs déjà nationalisées en Italie, on a redécouvert, dans ce pays, le «retour au secteur privé» (et l'on n'a presque plus parlé «d'économie des grands agrégats»). Alors qu'en France on a augmenté le poids du régime sur la radiotélévision, en Italie, ce même poids apparaît, avec ses marchandages politiques, écoeurant de nos jours. Alors qu'en France, la loi «Quillot» (semblable à celle du «juste loyer» en Italie) a réduit aussi bien les investissements dans la pierre que le nombre de logements à louer, en Italie «l'equo canone» était réexaminé au niveau législatif également. Tandis qu'en France la réforme en cours de la santé prévoit l'interdiction d'utiliser les hôpitaux publics pour les visites, en Italie, on pense désormais abolir ou revoir cette interdiction (n'ayant pas pensé entre autres, à l'époque, que si le médecin privé - chez qui se rend le patient pour des questions de plus grande confiance et non parce qu'il a plus d'argent - doit acheter pour son propre cabinet l'équipement dont il ne peut plus se servir dans les hôpitaux publics, il demandera, inévitablement, des honoraires encore plus élevés pour ces visites). Et encore: alors qu'en France, au niveau législatif, de 1981 à maintenant, il a été pris en considération quelques réductions des activités des écoles privées et de la propriété de la presse; en Italie, les élèves des écoles privées font désormais partie des couches toujours plus hétérogènes et même jusqu'au «Corriere della Sera», en liquidation judiciaire, qui rappelle le principe de l'indépendance journalistique. Enfin, alors qu'en France l'adhésion des syndicats (et, en particulier, de la CFDT) à la politique de la Gauche n'est plus totalement partagé par les travailleurs (voir le cas Talbot), en Italie, déjà à l'époque de la manifestation des «Quarante mille» à Turin, l'adhésion des travailleurs aux syndicats est entrée en crise. Et alors qu'il était rédigé en France, après 1981, un Statut des Travailleurs, l'italien a commencé à être critiqué de plusieurs parts.

OBSERVATIONS CONCLUSIVES

En 1981, Mitterrand et la Gauche ont «hérité» des gouvernements précédents d'une administration extraordinairement efficace, surtout si on la compare à l'italienne. Il suffit de penser que la Sécurité Sociale avait clôturé son bilan avec des bénéfices l'année précédente; que les remboursements des médicaments aux assurés sociaux s'effectuent maintenant en quelques jours; tandis que le ministre italien Visentini a encore pas mal à faire pour que le ministère des Finances s'aligne sur celui des Français!

En 1981, en outre, les investissements en informatique, au sein de l'Administration française, étaient extrêmement importants par rapport à l'Italie et chaque moyen de communication y était déjà très rapide.

Tout ceci, conjointement avec une formation professionnelle bien plus sélectionnée (dès les écoles et les universités, avec le «numerus clausus» qui a fourni des éléments excel-

lents même dans le gouvernement français actuel) et conjointement, également, à un déficit public et un taux d'inflation inférieurs, de toute façon, à ceux de l'Italie, tout ceci, disions-nous, a donc permis à la Gauche française de situer plus rapidement les limites en-deçà desquelles il était possible d'appliquer sa propre politique.

C'est pour cette raison qu'ont été abandonnés, par exemple, le projet d'une Exposition Universelle en 1989, à Paris (qui devait confirmer, deux siècles après la Révolution, les hauts niveaux sociaux, culturels et techniques de la capitale et du pays) et tous les autres projets qui, ajoutés les uns aux autres, creusaient encore plus l'impasse.

Par conséquent, sur la même ligne que... Craxi (et également Kohl et Mme Thatcher), Mitterrand a été contraint de répéter les concepts de professionnalisme, d'initiative privée, de libéralisme, etc. qui font tourner du côté opposé le pendule, côté duquel les socialistes français devront se présenter aux prochaines élections pour ne pas céder à l'opposition actuelle; dans le cas contraire Mitterrand serait obligé de gouverner avec elle ou de se démettre.

D'autre part, Mitterrand a déjà prouvé qu'il a choisi une position excellente «au-dessus des partis» en politique étrangère - comme de Gaulle - vis-à-vis des USA et de l'URSS e, au cours du semestre actuel, en qualité de Président, par rotation, de la CEE.

Maintenant, il en souhaite la relance en vue des prochaines élections européennes, oubliant les obstacles placés par son propre pays, avant et pendant sa présidence, à la libre circulation des biens sur son propre territoire et en favorisant, pendant cette période, l'accueil en France de toute activité économique, artistique, culturelle et de mode étrangère.

Veuillez agréer, cher Directeur, mes salutations les plus distinguées.

Ludovico Lucioli
Via Colli della Farnesina, 124
OO194 Rome

ABONNEMENTS

Italie:

ordinaire	lires	10000
de soutien	lires	30000

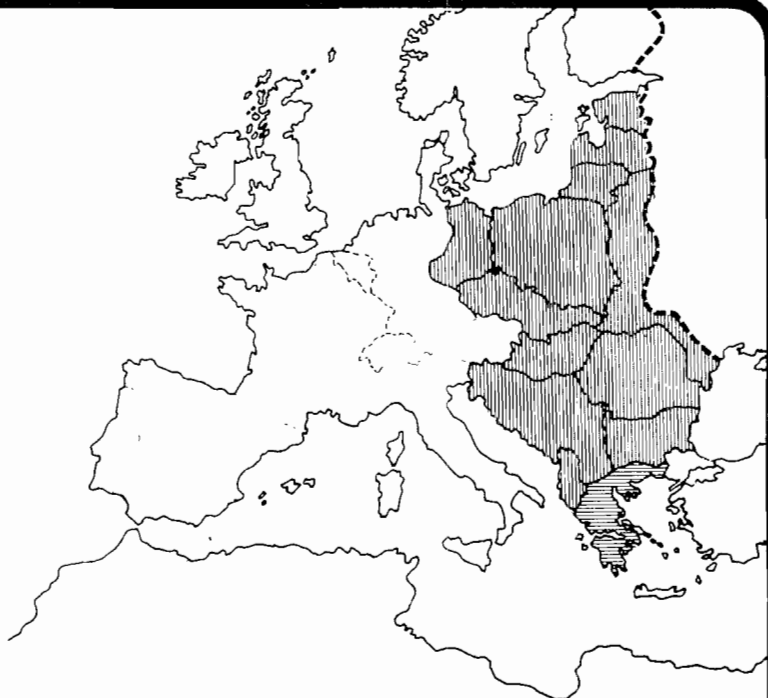
Pays extra-européens:

ordinaire	USAS\$	15
de soutien	USAS\$	40

Autres pays européens:

ordinaire	ff.	120	(ou contre-valeur dans une autre
de soutien	ff.	250	monnaie européenne - ou dollars)

L'abonnement souscrit sera valable pour toute l'année 1984. Le versement pourra être effectué directement soit par chèque bancaire, soit par versement sur le C.C.P. n° 36220002 à Rome au nom du «Bulletin Européen» - Foro Traiano, 1/A Rome.



«Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B».

Bulletin Européen

<i>A. Martino</i> : Les Raisons profondes du choix Européen	1
<i>P. van Oye</i> : Parlement Européen: bilan et perspectives depuis son election en 1979	4
Pourquoi l'Europe? - Jean-Christophe Füg	9
Conseil de l'Europe: Assemblée Parlementaire	13
Fiches Européennes: Vers un nouvel élargissement de la Communauté	15
Lettres reçues: Ludovico Lucioli	17

Bulletin Européen

Rivista mensile - Spedizione in abbonamento postale gruppo terzo (70%)
Edizioni Nagard Srl-Foro Traiano 1/A, Roma - Direttore responsabile: Sabino d'Acunto - Direzione e Redazione:
Foro Traiano 1/A, Roma - telefoni: (06)679.77.85/678.09.48 - Registrazione Tribunale Roma n. 16966 del
15.10.1977 (già n. 1861 del 15.2.1951) - «Centrostampa Nagard» Milano, Via Larga 11